

Le Canard enchaîné

Cadres sans défense

LA CFE-CGC a trouvé le moyen de se distinguer : elle est la seule organisation représentative qui ne délivre plus de mandat de défenseur syndical ! En clair, le syndicat des cadres ne fournit plus d'assistance aux salariés obligés de se présenter devant le conseil de prud'hommes. Désormais, ceux-ci doivent s'offrir les services d'un avocat spécialisé.

Pourquoi ? « Nous n'avons pas les moyens humains, juridiques ni financiers de traiter les dossiers. Des salariés déçus de leur représentation aux prud'hommes se sont retournés contre le syndicat. Nous sommes responsables légalement, il a fallu les indemniser, ça coûte cher », répond Jean-Philippe Tanghe, le secrétaire général de la Confédération. Qui ne fournit aucun chiffre à l'appui de son propos : « Il faudrait voir avec chaque union régionale, c'est compliqué. »

« Le Canard » s'en est chargé. Réponses : « Ça n'est jamais arrivé. » « En réalité, certains défenseurs se seraient fait rémunérer dans des circonstances troubles, assure, dépité, un fidèle de la maison. Le boss a choisi la manière radicale. »

François Hommeril, le président de la CFE-CGC, assume : « Je ne supporte pas que de telles pratiques puissent exister. On a accepté que certains défenseurs expérimentés plaident encore quelques dossiers. Mais en vérifiant tout. On continuera de défendre les salariés, mais dans l'entreprise et dans les négociations. Ma stratégie est de développer le réseau d'adhérents. »

Le hic ? Lorsqu'ils prennent leur carte, les petits nouveaux ne sont pas informés de cette non-représentation en cas de conflit. « Ils n'adhèrent pas pour ça », veut croire Hommeril. Ce serait quand même sympa de les prévenir quand ils paient leur cotisation...